

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE QUINZE et le 23 JUILLET à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 17 JUILLET 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjoint - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - M. Grégory RENDE - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - M. Francis PEDARRIOSSE - M. Bertrand GAUFRYAU - Mme Géraldine MADOUNARI - M. Alexis ARRAS - M. Julien DUBOIS

#### POUVOIRS :

M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à M. André DROUIN  
 Mme Christine BASLY-LAPEGUE donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO  
 Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN  
 M. Serge BALAO donne pouvoir à M. Michel BREAN  
 M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE  
 M. Bertrand GAUFRYAU donne pouvoir à M. Philippe DUCHESNE  
 Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à Mme Marianne BERQUE-MANSAS  
 M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Bruno JANOT  
 M. Julien DUBOIS donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

#### **OBJET : LOTISSEMENT LE GRAND BIAOU : ACQUISITION DES ESPACES COMMUNS DE LA DEUXIEME TRANCHE**

L'association syndicale du Lotissement 'le Grand Biaou extension' a sollicité le classement dans le domaine public communal des espaces communs de la 2ème tranche dudit lotissement, réalisée par la SARL les Vignes représentée par M. GUICHARD, dans le quartier de Saubagnacq.

Les caractéristiques de ces biens permettant leur intégration, il y a lieu d'entreprendre la procédure préalable à cette mesure, à savoir l'acquisition, à l'euro symbolique, de la parcelle correspondante, cadastrée CD n° 432 pour une surface de 5 758 m<sup>2</sup>.

Les crédits relatifs aux frais d'acte sont inscrits au Budget de la Ville, exercice 2015, 020 FON 2111 P15005.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE LALANNE, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'acquisition, à l'euro symbolique, des espaces communs de la deuxième tranche du lotissement le Grand Biaou, correspondants à la parcelle cadastrée CD n° 432, auprès de la SARL les Vignes, représentée par M. GUICHARD.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de transfert de propriété qui sera reçu par Maître LOUSTALOT, Notaire à Dax, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20150723-8-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Conseiller départemental des  
Landes**

*Affichée le : 24 Juillet 2015*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».